



# François Braun, ne trie pas les malades !



Le Codef souscrit au communiqué de la Coordination Nationale et en informe la population du bassin montcellien.

« La Coordination Nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité prend acte de la nomination de François Braun comme ministre de la santé et de la prévention.

Elle n'est pas convaincue par les 41 mesures de la mission flash. Ce n'est pas la multiplicité des propositions qui importe, sauf à vouloir être uniquement dans la communication, mais leur pertinence. Or, par exemple, avoir une personne dédiée à trouver un lit vacant existe déjà dans nombre d'établissements mais est sans effet face aux nombreuses fermetures. Pire, certaines propositions sont destructrices pour l'avenir, comme celle visant à mieux rémunérer les médecins libéraux que les médecins hospitaliers pour un même travail de régulation.

Le tri par téléphone des malades avant admission aux urgences ne répond pas aux exigences d'un véritable service public de santé. En voulant privilégier les urgences vitales, le système comptera les morts qui n'auront pas pu être convaincant au téléphone sans parler des retards de prise en charge préjudiciables, du stress, des frais financiers... Ce mode de fonctionnement risque fort de surcharger d'appels les Centres 15 et autres SAS déjà au bord de la rupture dans de nombreux départements.

La réponse aux besoins de santé de la population, sans exclusive ni mépris pour celles et ceux qui ne sont pas dans les arcanes du système, nécessite un service public hospitalier et un système de soins primaires complémentaires, de haut niveau, assurant la proximité, débarrassés des intérêts financiers privés.

La Coordination Nationale rappelle ses propositions :

- ◆ écouter les avis des usagers,
- ◆ des personnels et des élu·es,
- ◆ redonner espoir aux soignants en répondant à leurs revendications,
- ◆ engager de grands plans de formations,
- ◆ mieux répartir les professionnel·les,
- ◆ ré-ouvrir des lits et des services,
- ◆ faire participer tous les médecins à la permanence des soins. »

**6 Juillet 2022**